



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis  
COMMUNE DE NANGIS

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2018**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N°2018/AVR/055</b>	<b>OBJET :</b>  APPROBATION DU BUDGET ANNEXE SAINT-ANTOINE POUR L'ANNEE 2018
<b><u>Date du conseil municipal</u></b> 09/04/2018	
<b><u>Date de la convocation</u></b> 30/03/2018	
<b><u>Date de l'affichage</u></b> 10/04/2018	

L'an deux mille dix-huit, le neuf avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 30 mars 2018.

**Étaient présents :**

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, Didier MOREAU, Marina DESCOTES-GALLI, Anne-Marie OLAS, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Karine JARRY, Michel VEUX, Danielle BOUDET, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÉM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÉ.

**Étaient absents représentés :**

- Alain VELLER représenté par Roger CIPRES
- André PALANCADE représenté par Anne-Marie OLAS
- Claude GODART représenté par Stéphanie CHARRET
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Pascal HUE
- Charles MURAT représenté par Michel VEUX
- Virginie SALITRA représentée par Sylvie GALLOCHER
- Pascal D'HOKER représenté par Serge SAUSSIÉ
- Stéphanie SCHUT représentée par Jean-Pierre GABARROU

**Étaient absents :**

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Monsieur Michel VEUX est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20180413-2018-AVR-055-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2018  
Date de réception préfecture : 13/04/2018

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu la délibération n°2017/AVR/059 du Conseil municipal en date du 10 avril 2017 approuvant le budget annexe Saint-Antoine pour l'année 2017,

Vu la délibération n°2018/MARS/030 du Conseil municipal en date du 5 mars 2018 portant sur le débat d'orientations budgétaires,

VU l'avis favorable de la commission des finances du 4 avril 2018,

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter un nouveau budget pour l'année 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

**ARTICLE Unique :**

ADOpte, chapitre par chapitre, le budget annexe Saint-Antoine s'équilibrant en recettes et en dépenses à :

- 95 000.00 € en section de fonctionnement

**VOTE DU BUDGET**

**DEPENSES  
FONCTIONNEMENT**

CHAP	LIBELLE	MONTANT
011	Charges à caractère général	95 000.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>95 000.00 €</b>

**RECETTES  
FONCTIONNEMENT**

CHAP	LIBELLE	MONTANT
75	Autres produits gestion courant	95 000.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>95 000.00 €</b>

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 10 avril 2018.

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20180413-2018-AVR-055-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2018  
Date de réception préfecture : 13/04/2018